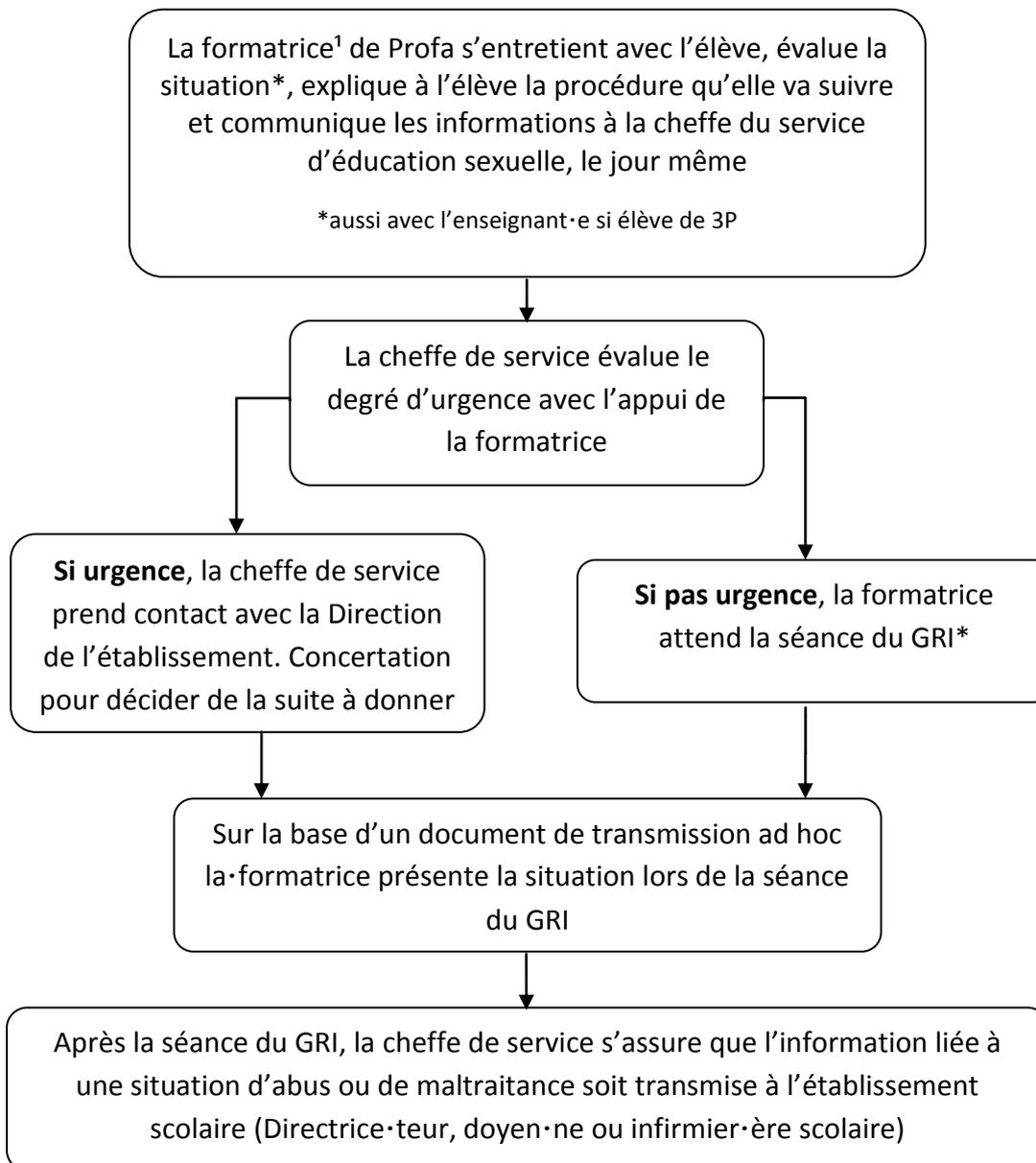


Aux directions d'établissements

2.1 Annexe

Procédure lors d'une situation d'évocation d'abus ou de maltraitance par un·e élève mineur·e lors des cours d'éducation sexuelle de Profa



¹inclut le terme formateur

*GRI : Groupe de référence interne à Profa